

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 45

Artikel: Promenade philosophique : au cimetièrre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

produisent dans le fil inducteur de la bobine un courant qui détermine à son tour dans le fil induit un second courant d'induction.

Or ce dernier courant, en arrivant dans l'électro-aimant, en provoque l'aimantation, ce qui a pour effet de déplacer vers lui le fléau de la balance.

Mais les dispositions sont telles que lorsque l'une des branches du fléau se trouve attirée de la sorte, l'autre branche va rencontrer un aimant permanent auquel il demeure attaché. Or, ce dernier mouvement a pour effet de fermer un circuit électrique fourni par une pile spéciale et dans lequel se trouve intercalée une sonnerie puissante.

Tout de suite celle-ci entre en branle et cesse de vibrer tant que l'on n'a fait revenir le fléau à sa première et normale position.

Le XIX^e Siècle, qui nous donne ces détails, d'après la revue scientifique *Cosmos*, ajoute :

Cette invention n'est point la seule de son espèce. Il y a quelques années déjà, un électricien sagace, M. Gauzents, avait imaginé, lui aussi, d'appliquer les bénéfices de l'électricité à l'élevage des jeunes enfants.

Sa sollicitude, par exemple, s'était exercée un peu différemment, portant surtout sur ce besoin de ne jamais laisser un nourrisson séjourner dans des langes humides.

A cet effet, fort habilement, il avait composé une pile que l'on dissimulait dans la paillasse même du berceau et qui présentait cette particularité d'avoir besoin, pour fonctionner et dégager un courant capable d'actionner une sonnerie, de recevoir une certaine dose de liquide.

Suivant l'état hygrométrique du matelas, la nourrice se trouvait convenablement renseignée sur ce point essentiel de savoir si elle devait ou non intervenir pour renouveler les couches du bébé.

Lo menistrè et lo rat.

Quand l'est qu'on est de la société « protettrice dâi z'animaux, » que l'est onna società po teni lo parti dâi bêtès et lè reveindzi contrè cliào que lè borriaudont, on dussè tsouyi dè lào fèrè dâo mau et gravâ d'èin fèrè à cliào que n'èin ont pas pedi.

Mâ lâi a bêtès et bêtès et lè faut-te tottes reimparâ ? S'on einsurtè on tserrotton que rolhiè se n'appliâ ein tapeint dessus avoué lo gros bet dâo mandzo dè se n'écourdjâ, faut-te gravâ à onna fenna dè tiâ dâi pudzès ? Ao bin s'on tirè lè z'orolhiès à n'on vaurein que bregandè on petit tsat, faut te trovâ à rederè à n'on paysan qu'assomè on renâ que sè va repètrè dein sa dzenelhirè ; et faut-te portâ plieinte contrè on muteni qu'étertit on lào que lâi a agaffâ on agné ? Ne lo peinois pas ; lo ique, c'est dè savâi iò faut s'arretâ, et po cein, on n'est pas ti d'accoco.

On gaillâ qu'avâi accrotsi on rat dein son grenâi, avoué onna trapa, s'èin va vai lo borné po lo niyi et po étrè su que ne s'einsavâi pas, ye pliondzè la trapa dedein, que lo rat fut bin d'obedzi dè dzourè. Mâ lo menistrè, qu'étaï son ve-

sin et qu'étaï dè la société protettrice, vâi cé manèdzo, s'aminè ào galop vai lo borné, ressòo la trapa, l'âovrè et lo rat, à quoui n'ia pas fauta dè fèrè signo avoué on van, tracè frou coumeint on einludza et sè va reinfatâ dein la mai-son iò l'avâi étâ accrotsi.

Ma fâi, lo gaillâ que lo volliâvè niyi étâi furieux ; mâ coumeint c'étaï lo menistrè que lâi avâi gravâ dè tiâ clià pestâ dè rat et qu'étaï la causa que s'étaï reinfatâ à l'hotò, n'ousâ rein derè su lo moimeint mâ sè peinsâvè tant mé et djurâvè ein dedein, et quand lo menistrè fut via, ye fe, ein lo vouâiteint s'èin allâ : « Te la mè payéré ! »

On part dè dzo après, lo compagnon racerotse on rat et sè gardâ bin dè l'allâ niyi dein lo borné ; mâ tracè avoué la trapa contrè la cura, tirè la senaille, et quand l'out que lo menistrè vegnâi limémo po repondrè, lo gaillâ bussè la porta, âovrè la trapa dein lo colidoo et fâ :

— Monsu lo menistrè ! y'é accrotsi on rat et coumeint vo m'âi bramâ l'autro dzo po cein que y'èin volliâvo niyi ion, vo z'apporto stusse !

Et lo gaillâ recliou vito la porta po que lo rat ne pouèssè pas ressailli que dévant et s'èin va ein rizeint qu'on bossu, tandique lo menistrè teimpêtâvè après cé chenapan et corattâvè lo rat avoué on mandzo dè remesse.

Le port de l'épée sous le régime Bernois.

— Un mandat du 4 août 1620, rappelé le 26 mars 1671, enjoignit à tout honnête homme de porter l'épée au côté, soit en allant au prêche, soit en voyage et particulièrement quand il aura à comparaître par devant le souverain, le seigneur bailli et autres officiers, sous peine de 10 sols de ban.

« Le port de l'épée, ajoutent LL. EE., est la marque d'une franchise que d'autres princes et potentats ne concèdent ni ne permettent à leurs sujets, et qu'ils devraient tirer gloire et se réjouir d'être distingués de ceux qui, pour s'être mal comportés, n'osent la porter. »

(La Contrée d'Oron).

Promenade philosophique

au cimetière.

Sous ce titre, nous empruntons au *Petit Parisien* les curieuses réflexions qui suivent, signées VALENSOL :

« ... Il faut avouer qu'à Paris les cimetières n'ont rien de tragique. Il y a là des coins de verdure qui font croire qu'on se trouve en plein parc. Certaines tombes ont l'apparence de petits jardins. En été, les arbres y jettent une ombre épaisse.

» Un écrivain d'une agréable humeur philosophique, — Jules Janin, — racon-

taut qu'il ne lui déplaisait point de se promener à travers les cimetières ; il prétendait s'y consoler auprès des morts des misères de la vie. « Voyez, disait-il, » sur chaque tombe on lit que le défunt » fut bon père, ou bon époux, ou bon fils, » ou bon frère, ou bon ami ; tout le » monde fut bon, d'après les épitaphes ; » n'est-ce pas consolant ? » Il est vrai que Jules Janin ajoutait : « Il n'y a pas » cependant que de braves gens au » monde ! » Et, alors, il demandait — non sans ironie — où les mauvais étaient enterrés.

» La vérité est que ces éloges lus sur les pierres tombales prouvent surtout une chose : c'est que devant la mort toutes les inimitiés s'effacent.

» Tous les défunts, pourtant, n'ont pas une épitaphe célébrant leurs vertus. L'aimable épicurien que fut le marquis de Boufflers avait simplement demandé qu'on gravât ces mots sur sa tombe : « Mes amis, je crois que je dors ». Méry, le poète marseillais, avait lui-même préparé son inscription funéraire, et il s'était contenté de faire en quatre petits vers le tableau de l'existence humaine :

Un jour de fête,
Un jour de deuil,
La vie est faite
En un clin d'œil.

» C'est aussi laconique que cette autre inscription composée par Edmond Texier :

On entre, on crie,
Et c'est la vie ;
On crie, on sort,
Et c'est la mort.

» Une épitaphe qui mérite d'être citée pour son originalité guerrière, c'est celle-ci, qu'on lit sur la tombe d'un officier mort au Tonkin :

PORTEZ ARME ! PRÉSENTEZ ARME !
EN PLACE, REPOS !

» Lire les épitaphes n'est pas une besogne sans attrait. Il s'y trouve parfois, à côté d'accès de lyrisme, comme ces mots tracés sur la tombe d'une dame de quatre-vingt-onze ans : « Le ciel compte un ange de plus ! », des boutades plus ou moins philanthropiques, comme celle-ci : « Toi qui passes, dis de moi tout le mal que tu voudras, pourvu que tu t'en ailles ! » On connaît l'histoire de cette brave femme qui avait demandé qu'on inscrivent sur sa tombe les mots suivants, à l'adresse de son mari : « Adolphe, je t'attends ! » avec la date : 1832 ; plus tard, on put lire une autre inscription ainsi conçue : « Valérie, me voilà ! » et comme date : 1866. Adolphe s'était fait attendre trente-quatre ans ! Le cher homme ne s'était pas pressé.

» Ainsi, il y a, même au cimetière, place pour le rire. Mais aussi que de drames ! Certaines épitaphes en disent plus par leur concision que bien des

phrases, et Henri Mürger a raconté qu'ayant vu une pauvre vieille femme pleurer sur une tombe, il s'approcha d'elle et lut ces deux seuls mots sur la pierre : « Ma fille ! » Et ces deux simples mots, jetés là comme un cri poignant, firent monter plus d'émotion au cœur du célèbre écrivain que la plus éloquente des oraisons funèbres.

Les gardiens des cimetières pourraient faire de curieuses révélations au sujet de la sincérité des regrets. Ils doivent finir par connaître ceux qui ne viennent au cimetière que par devoir, pour ainsi dire, pour orner, le jour des Morts, la tombe d'un parent, et ceux dont la douleur ne s'éteint pas, qui, chaque fois qu'ils le peuvent, font un pèlerinage au cimetière. Parmi ces dernières, il faut citer la femme que tous les gardiens du Père-Lachaise ont vue, pendant quarante ans, venir toutes les semaines, portant un bouquet de deux sous. C'était une ouvrière du faubourg Saint-Antoine. Sur la pierre où elle s'arrêtait, il y avait cette inscription : « Ici repose » mon petit Jean-Louis, décédé le 6 avril » 1847, à l'âge de quatre ans ». La mort seule put interrompre ce pèlerinage de quarante années d'une mère au tombeau de son enfant !

Elle en avait elle-même, sans doute, composé l'épithaphe.

Moins simples sont les réponses que viennent de faire plusieurs personnalités en vue de cette question qui leur était posée : « Que pensez-vous de la mort ? » Dans le nombre, je ne vois guère à citer que celle-ci, qui est de M. Léon Cléry, le célèbre avocat : « Je suis très décidé à ne pas faire un pas vers la mort, car la vie vaut bien qu'on la conserve, ni à faire un pas pour la fuir, car la vie ne vaut pas qu'on y tienne.

Les fiacres.

D'où proviennent les sobriquets de fiacres et de sapins dont on affuble nos voitures de places.

Ce ne fut qu'en 1850, qu'un sieur Sauvage, logé dans un hôtel de la rue Saint-Martin, prit l'idée d'entretenir des chevaux et des voitures pour les louer à ceux qui se présenteraient. L'hôtel avait pour enseigne : « A l'image de Saint-Fiacre. » Le saint qu'honorent les jardiniers fut le parrain du nouveau véhicule, que plus tard on appela *coucou*, à cause de la couleur jaune qui resplendissait sur sa caisse.

Toujours la voiture publique a excité la verve gauloise de nos pères ; dans une grande ville comme Paris, le fiacre est le témoin, l'auxiliaire ou le complice de bien des aventures, c'est le confident muet de la plupart des scènes de la vie humaine.

Il a été chanté par Désaugiers, et c'est

un couplet de cette chanson qui a donné un nouveau baptême au fiacre d'antan : c'est une autobiographie :

Je vais ici vous faire
Ma généalogie entière.
De quatorze ans je suis âgé,
Et mon très cher grand-père
Fut un peuplier,
Mon grand cousin un chêne ;
Mon frère était pin,
Moi je suis sapin
Et fus fait par Duchesne.

(XIX^{me} Siècle)

Plan de la ville de Lausanne. — M. F. Payot, éditeur, vient de publier un nouveau *Plan de la Ville de Lausanne et de sa banlieue*. C'est là un fort beau travail qui était impatientement attendu et que nous nous empressons de signaler à l'attention des Lausannois, car il a sa place marquée d'avance dans tous les bureaux et les hôtels. Il mesure 70 centimètres sur 85 ; il est en six teintes, très clair, très soigné en tous points. On y remarque de nombreuses constructions nouvelles et le réseau des tramways. Prix, 5 fr.

Nous recevons de la même librairie une nouvelle série de ses ravissantes publications de fin d'année : *Bonne année*, délicieux calendrier, dessins en couleurs et poésies pour chaque mois ; *Sur la montagne*, poésies par Charles Chatelanat, cahier oblong avec des compositions en couleur du meilleur goût : deux publications à recommander pour Noël et le Nouvel-An.

Le Messager boiteux de Berne et Vevey, ce vieux ami de tout le monde, ce fidèle compagnon du foyer, a paru il y a déjà plusieurs jours, toujours intéressant, toujours gai comme d'habitude. Il ne serait vraiment pas nécessaire de le signaler, car à peine est-il sorti de presse, à peine a-t-il mis le nez dehors, sur le seuil de l'imprimerie Klausfelder, frères, que tout le monde se l'arrache, qu'il est crié, colporté dans les villes et les campagnes. — Enfant gâté, va !

Pétrole. — Pour s'assurer de la qualité du pétrole, il faut en verser une cuillerée dans une soucoupe et y laisser tomber une allumette allumée. Si, après avoir surnagé un moment, elle s'éteint comme dans une huile fixe ordinaire, c'est que le pétrole a été convenablement rectifié ; on peut l'employer sans danger.

Taches de goudron. — Il faut les imbiber de lait, de beurre, les rincer ensuite avec de l'eau de savon, puis avec de l'eau pure. Ou bien encore on peut frotter les taches avec du lard ou du beurre et ensuite avec de l'eau de savon. Si ces moyens ne peuvent être employés, frottez avec du savon, de l'essence de térébenthine et de l'eau, et répétez l'opération autant de fois que cela est nécessaire.

Gelée de coings. — Choisissez des coings très sains, essuyez-les avec un chiffon. Coupez-les en quatre morceaux et enlevez le cœur. Mettez-les sur le feu dans une bassine

avec une quantité d'eau suffisante pour les couvrir. Faites bouillir doucement jusqu'à ce que les fruits soient cuits. Retirez-les et mettez-les égoutter sur un tamis, recueillez-en le jus, passez ce jus à la chausse et remettez-le dans la bassine avec son poids égal en sucre. Faites cuire jusqu'à ce que le jus se prenne en gelée lorsque vous en versez sur une assiette. Retirez alors et mettez en pots. Couvrez le lendemain avec un papier blanc trempé dans l'eau-de-vie.

THÉÂTRE. — Jeudi, la *Marraine de Charley*, cette comédie-bouffe, traduite de l'anglais, a eu un succès de fou-rire des plus complets. Jouée avec beaucoup d'entrain par nos excellents artistes, elle a tenu la salle en gâté depuis le premier mot jusqu'au dernier. Si donc M. Scheler nous en donne encore quelques représentations, comme on peut l'espérer, croyez-nous, allez-y, vous qui n'avez pas assisté, et vous vous ferez du bon sang. La *Marraine de Charley* est un remède souverain contre l'hypocondrie, la mauvaïse humeur et les soucis de ce monde.

Demain, dimanche : **Le petit Jacques**, drame à grand spectacle et neuf tableaux.

Mardi, 12 novembre, **Tournée Baret**. — Jeudi, 14, première soirée classique : **Le Médecin malgré lui**.

Boutades.

Au tribunal correctionnel :

Le président. — Ce que vous nous dites là n'est pas sérieux.

L'accusé. — C'est très sérieux ! je suis sincère, et la meilleure preuve que je ne veux pas conter des blagues au tribunal, c'est que je n'ai pas pris d'avocat !

L'autre jour, un chanteur ambulancier s'escrimait sur une guitare sous les fenêtres de Rapineau.

Celui-ci est célèbre pour son avarice.

Le fils de la maison, bambin de trois ans, va prendre deux sous dans le portemonnaie de sa mère et les jette au musicien.

— Fi ! que c'est laid ! crie Rapineau qui entre en ce moment ; à ton âge, tu jettes déjà l'argent par la fenêtre !

A la pêche :

— Voyons ! dit la femme à son mari qui saute dans une barque, prends garde, l'eau est profonde, il y a des tourbillons !

— Je te dis qu'il n'y a pas de danger !

— Eh bien, soit ! Mais donne-moi toujours ton portefeuille, ta montre et ta chaîne !

L. MONNET.

AGENDAS DE BUREAUX
POUR 1896
PAPETERIE L. MONNET
3, Pépinet, 3

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOU-DHOWARD.